



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

**SELECTION DES APPLICATEURS AUTORISES A EFFECTUER LE
TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DES PRODUITS DE
L'ANACARDE AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2020**

COMMUNIQUE

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les applicateurs phytosanitaires intéressés par le traitement des produits de l'anacarde destinés à l'exportation, que les dossiers d'inscription sur la liste des applicateurs autorisés au titre de la campagne 2020 sont reçus du lundi 13 au vendredi 31 janvier 2020.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature peut être retirée au siège du Conseil du Coton et de l'Anacarde sis au 15^{ème} étage de l'Immeuble "CAISTAB" au Plateau et au Service Guichet de San-Pedro, ou consultée sur le site web www.conseilcotonanacarde.ci

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien nous joindre aux contacts suivants :

Tél : (225) 20 20 70 30 / (225) 22 52 75 80

E-mail : support@conseilcotonanacarde.ci

info@conseilcotonanacarde.ci

Pour un développement durable des filières coton et anacarde.

Conseil du Coton et
de l'Anacarde
Le Chef du Service
Juridique et Contentieux
27 BP 604 ABIDJAN 27
Tel : 20 20 70 30 / Fax : 20 20 70 29